

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami ne lit jamais correctement et, s'il le fait, il n'interprète jamais correctement.

M. Argue: Nous avons un bon exemple de cela en la personne du ministre.

M. Ferrie: L'honorable député n'a jamais bien exposé quoi que ce soit, de toute sa vie.

Le très hon. M. Gardiner: Le gouvernement canadien a continué de demander au Royaume-Uni d'étudier davantage l'avis fort répandu au Canada voulant que les conditions de l'entente n'avaient pas été respectées.

On a allégué la rareté de dollars. A cela il a été répondu que sur les crédits consentis il restait 65 millions dont l'emploi épargnerait des dollars. Ici à la Chambre, et ailleurs, on a prétendu que le gouvernement canadien reconnaissait le bien-fondé de l'opinion maintenue par les Anglais, à savoir qu'ils avaient satisfait à leurs engagements. C'était inexact et, dans l'espoir qu'une modification de cette opinion amènerait un changement, on a préconisé la reprise des pourparlers.

Je signale que rien dans mon discours de Calgary n'a laissé entendre que les pourparlers étaient repris. Mon discours ne contient rien à cet égard. Encore ce soir, on a déclaré que je l'avais annoncé, en dépit de ma mise au point la dernière fois qu'on l'a affirmé.

J'ai lu mon discours à Calgary. Ma déclaration a été formulée en suivant fidèlement le texte, qui avait été revu avant mon départ. J'y déclarais que des discussions auraient lieu à l'égard de la question tout entière et qu'elles avaient trait, bien entendu, à la possibilité de reprendre les pourparlers en dépit de la déclaration que les Anglais avaient faite en mai.

Le premier ministre a repris les pourparlers lors de sa visite en Angleterre en janvier. Nous avons appris à son retour que le gouvernement britannique préférerait considérer l'affaire comme classée.

Comme c'est moi qui ai mené les négociations il y a cinq ans de même qu'au moment où le paiement des deux dernières années a été déterminé, on a cru bon de me confier le soin de rouvrir les pourparlers.

Pendant que j'étais en Grande-Bretagne, on m'a informé,—je sais que les journaux font grand état de ce que la question aurait été réglée avant mon arrivée là-bas, mais ils se trompent,—...

M. Macdonnell (Greenwood): Racontez-nous ça.

Le très hon. M. Gardiner: Je suis arrivé en Grande-Bretagne le dimanche. Je me suis mis immédiatement en contact avec le Gouvernement. J'ai rencontré les membres du

[M. l'Orateur suppléant.]

cabinet le lundi, et de nouveau le mardi. Ce n'est que jeudi après-midi que l'annonce a été faite.

Pendant que j'étais là-bas, on m'a informé que, notwithstanding les vues du gouvernement canadien, le Royaume-Uni avait décidé de ne pas verser d'autre paiement et de ne pas utiliser le solde de 65 millions de l'avance consentie en 1946 à cette fin. Le gouvernement anglais a aussi annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'utiliser ce solde à d'autres fins non plus. C'est ce qu'il a déclaré le mardi 20 février, pendant que j'étais à Londres et après des pourparlers à ce sujet.

Soit dit en passant, les gens qui se préoccupent tant de la Grande-Bretagne et qui parlent constamment de la façon dont elle fait les choses devraient accepter cette déclaration au lieu de tenter de donner l'impression qu'au cours de ces pourparlers on cherchait mutuellement à se damer le pion. Il n'en fut rien. Les Anglais ont discuté ici cette question avec le Gouvernement, avant mon départ pour la Grande-Bretagne, de sorte que j'étais au courant de tout ce qui avait été débattu avant mon départ. Ils ont débattu la question avec moi en Angleterre et ils m'ont dit ce qu'ils avaient l'intention de faire avant de se rendre à la Chambre. Un siège me fut réservé, pour que je pusse entendre l'exposé à la Chambre. Ils ont aussi discuté la question avec toute la députation qui s'est rendue en Angleterre, avant de se rendre à la Chambre pour annoncer la nouvelle.

Ce montant d'argent qu'il aurait fallu soustraire du Trésor, qu'il fût prêté aux Anglais ou versé sans leur consentement, est utilisé afin d'effectuer le versement qui représente 23c. le boisseau à l'égard des deux dernières années de l'accord, et versé dans la caisse de mise en commun.

Cela constitue un paiement global, en vertu de la clause conditionnelle, de 80 à 100 millions de dollars. On conviendra, je crois, que le cours mondial pour l'année-récolte 1949-1950, en fonction de l'accord, ne serait guère plus que le prix maximum prévu par l'accord international sur le blé. Ce prix était de \$1.80 le boisseau. Sir Stafford Cripps, dans sa déclaration de février 1949, avait annoncé qu'il y aurait un prix maximum. Il avait dit alors que ce prix pourrait être inférieur à \$2, par suite de l'une ou l'autre ou des deux considérations suivantes: que le prix avait fléchi sur le marché mondial ou que le prix était fixé plus bas en vertu de l'accord international.

Le prix fixé en vertu de l'accord international était de \$1.80 le boisseau. Le prix effectivement versé par la Grande-Bretagne pour 140 millions de boisseaux de blé est d'environ \$2.05 le boisseau à Fort-William.